Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260323-DB202621MARS03-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Convocation du 17 mars 2026
Liste des délibérations affichée et publiée le 23 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt et un mars à 11h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Pascale GALLERNE, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Christine ORAIN, Viviane BOULIN, Pascale LABBE, Pascal FOURNET, Karine BOIVIN, Bruno THYS, Rokiatou KEITA, Pierre-Yves BRUNEL, Aude SECONDINO, Luc STRIDE, Abdel BELARBI, Pierre SALOU, Maxime LE CRONC, Mohamed MEZILET, Marie PASCO, Pascal JEGO, Yvon LE PERDU, Maryline MORFOUASSE, Catherine PEDRON, Christophe TRONET

POUVOIRS : Patrick COSSON donne pouvoir à Annick MOISAN
Eric PRONGET donne pouvoir à Pascale GALLERNE

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Membres en exercice : **33**
Présents : 31
Votants : 33

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

N°2026-03-03 - ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7-2,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire du 21 mars 2026,

Vu la délibération n°26.03.02 du 21 mars 2026 portant détermination du nombre des adjoints,

Vu la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

Vu la liste déposée par Monsieur Anthony DECRETON,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, il est procédé à un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

Considérant que la liste des adjoints est déposée auprès du Maire et qu'elle peut être adoptée immédiatement après l'élection du Maire,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260323-DB202621MARS03-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- PROCÈDE à l'élection des adjoints après avoir effectué un dépôt des listes de candidats et réalisé un vote à scrutin secret.

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de nuls : 0
- Nombre de blancs : 6

- Suffrage exprimés (nombre de votants – nombre de suffrages déclarés nuls – nombre de suffrages déclarés blancs) : 27
- Majorité absolue : 14 voix

- SONT élus adjoints au Maire dans l'ordre suivant :

- Mari COURTAS
- Anthony DECRETON
- Maryse LAURENT
- Patrick COSSON
- Annie LABBE
- Pascal DUBRUNFAUT
- Pascale GALLERNE
- Emmanuel LE NOA
- Céline PESTEL

- DIT que les adjoints entrent en fonction dès le rendu exécutoire de la délibération portant sur leur élection par le conseil municipal.

A Ploufragan, le 21 mars 2026

Le Maire,
Bruno BEUZIT

Le secrétaire de séance
Mohamed MEZILET

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)